

LES ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

La démarche d'un Contrat Local de Santé comporte plusieurs étapes:



DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ OCTOBRE 2024- AVRIL 2025

Un Recueil d'indicateurs socio-démographiques a été réalisé par l'Observatoire Régional de Santé. Des ateliers d'échanges avec les élus, les professionnels et les habitants ont été menés. Une restitution publique des résultats a clôturé cette première phase.



ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE AVRIL 2025-DÉCEMBRE 2025

Les groupes de travail thématiques proposent des actions à mettre en place. Le contrat est rédigé et décliné en fiche action. Le comité de pilotage, (COFIL) fixe les objectifs du CLS et valide la stratégie pour les 5 ans à venir.



MISE EN OEUVRE À PARTIR DE JANVIER 2026

Le programme d'actions est mis en œuvre en partenariat avec les acteurs du territoire. La chargée de mission coordonne et anime le CLS. Le comité de pilotage et le comité de direction réalisent le suivi chaque année de cette mise en œuvre et ajustent la stratégie si besoin.



EVALUATION DU CLS MARS 2031

Fin du contrat. Celui-ci fait l'objet d'une évaluation finale. Il peut être reconduit pour une 2ème version avec la poursuite de certaines actions et l'ajout de nouvelles.

